



Découvrez les nouveautés, les fonctions avancées et les services à votre disposition

Jeudi 6 Juin 2013





Nos animateurs





Catherine Mechin
Responsable Métiers Maîtrise
des risques Santé-Sécurité et
Environnement



Maude Benamara
Responsable Projet outil de maîtrise des risques Santé-Sécurité et Environnement

Sommaire



- ▶ La veille Réglementaire Personnalisée
 - Rappel des fonctionnalités
 - Les nouveautés
 - Les + de la prestations
- ► Liens avec les Modules d'Evaluation de Conformité et le Plan d'action

- ► Présentation de l'Evaluation des Risques professionnelles en ligne
 - Génération de votre Document Unique sous Amadeo









Fonctionnalités et objectifs

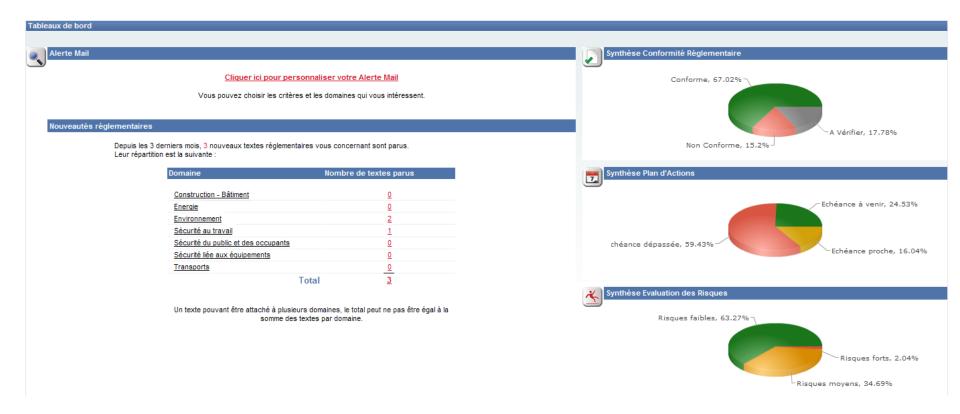


Rappel de la prestation de veille réglementaire personnalisée réalisée par Bureau Veritas

Bonjour Denise BLANC

Bienvenue sur votre espace AMADEO.

N'hésitez pas à contacter votre consultant Bureau Veritas pour toute question.

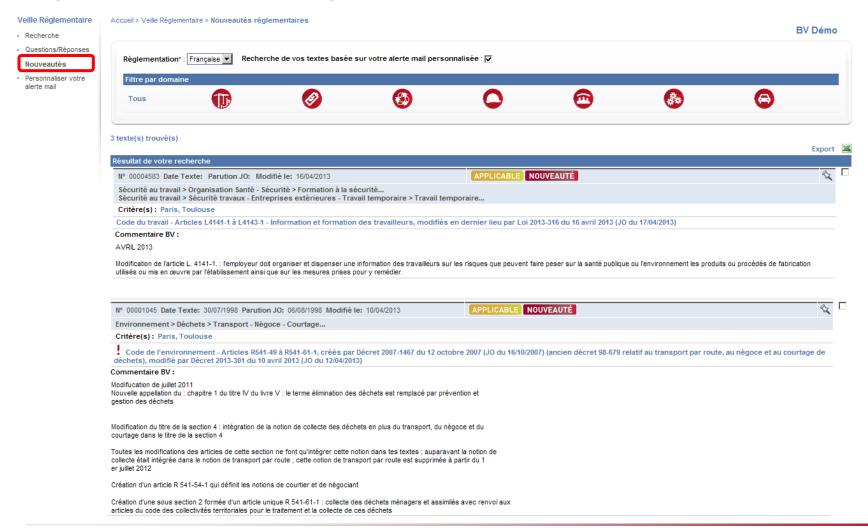




Fonctionnalités et objectifs



Une mise à disposition des nouveautés réglementaires vous impactant depuis une interface web personnalisée









- ▶ Votre référentiel réglementaire élaboré par votre consultant
- ► Les textes correspondant peuvent être filtrer par:

- Mots clés ou numéro de texte ;
- Thématique (domaine, sous-domaine et thème);
- Date du texte ou de modification du texte ;
- Critères ;
- Type de texte.



Veille Réglementaire

Recherche

Questions/Réponses

 Personnaliser votre alerte mail

Veille Réglementaire Personnalisée

Fonctionnalités et objectifs



▶ Un forum question / réponse optionnel

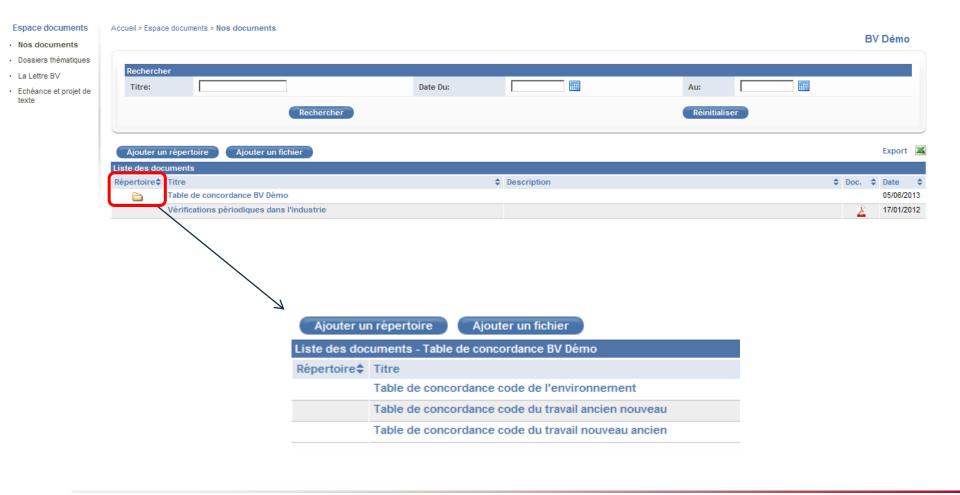
cueil > Veille F	Réglementaire > Questions/Réponses			BV Dém				
Recherche	ег							
Mot clé:								
	Rechercher		Réinitialiser					
Poser une	e question			Ехро				
Demande du	u: 01/10/2008 Temps de réponse souhaité: 48 H Auteur:	Type : Général Domaine:	Réponse: 01/10/2008					
N° 24	Sécurité							
Détail:	Que nous dit la réglementation au sujet des défibrilateurs?							
Réponse:	Le décret date du 04/05/07 et est paru au JO du 05/05/07. Il a été transcrit dans le code de santé publique dans les articles R 6311-14 à R611-16 Vous avez accès à ce texte en utilisant le mode recherche de la base veille règlementaire soit par mot "défibrillateur" ou par la date du texte. Vous avez accès au texte intégral, à son résumé et à une grille d'auto-évaluation sur le sujet. Ce décret autorise les non médecins à utiliser les défibrillateurs automatisés, définis comme des dispositifs médicaux.							
	Ces appareils permettent d'analyser l'activité du coeur d'une personne victime d'un arrêt circulatoire et de délivrer des chocs électriques pour rétablir l'activité circulatoire.							
Demande du	u: 01/10/2008 Temps de réponse souhaité: 48 H Auteur:	Type : Général Domaine:	Réponse: 01/10/2008					
N° 23	Hygiène et santé							
Détail:	Nous voulons refaire notre réfectoire, local pour le casse croûte et le café pour les personnes en équipe. br>Nous voudrions faire de ce réfectoire un espace ouvert avec les distributeurs de boissons et sandwicht panneaux d'affichage, sachant que notre atelier est bruyant, que nous avons par endroit du talc et autres poussières sur des machines assez éloignées du réfectoire, que nous dit la législation à ce sujet?							
Réponse:	Les conditions d'amènagement des locaux sociaux dédiés à la restauration et au repos sont contenus dans le code du travail articles R.4228-19 à 25. Vous y avez accès par le module recherche par domaine - sécurité et santé au travail- aménagement des postes de travail- restauration/repos							
Demande du: 25/06/2008 Temps de réponse souhaité: 48 H Auteur:		Type: Général Domaine:	Réponse: 25/06/2008					
N° 22	Champs électromagnétiques							
Détail:	Comment se fait-il que je ne puisse consulter la directive 2004/40/CE							
Réponse:	Elle est rendue visible. Vous pouvez la retrouver sur recherche thèmatique risques s	pécifiques et rayonnements électroma	gnétiques.					



Fonctionnalités et objectifs



▶ Un « espace document » pour partager vos documents + Dossiers thématiques sur des problématiques complexes HSE + Lettre BV





Fonctionnalités et objectifs



► Les informations sur les fiches des textes

Veille Réglementaire

- Recherche
- Questions/Réponses
- Nouveautés
- Personnaliser votre alerte mail

Accueil > Veille Réglementaire > Nouveautés réglementaires > Détail d'un texte

BV Démo

déchets), modifié par Décret 201	13-301 du 10 avril 2013 (JO du 12/04/2013)
Numéro du texte	00001045
Appartenance	Environnement > Déchets > Transport - Négoce - Courtage
Statut	APPLICABLE
Dernier commentaire BV	Modification de juillet 2011 Nouvelle appellation du : chapitre 1 du titre IV du livre V : le terme élimination des déchets est remplacé par prévention et gestion des déchets Modification du titre de la section 4 : intégration de la notion de collecte des déchets en plus du transport, du négoce et du courtage dans le titre de la section 4 Toutes les modifications des articles de cette section ne font qu'intégrer cette notion dans tes textes ; auparavant la notion de collecte était intégrée dans le notion de transport par route ; cette notion de transport par route est supprimée à partir du 1 er juillet 2012 Création d'un article R 541-54-1 qui définit les notions de courtier et de négociant Création d'une sous section 2 formée d'un article unique R 541-61-1 : collecte des déchets ménagers et assimilés avec renvoi aux articles du code des collectivités territoriales pour le traitement et la collecte de ces déchets
a m	
Commentaires BV antérieurs	
Résumé de l'expert	Décret 2013-301 du 10 avril 2013 (JO du 12/04/2013) Ce décret crée l'article R541-12-16 du code de l'environnement : il attribue l'autorité de police en matière de déchets dans les ICPE aux préfets de département. Modification de l'article R.541-46 : La durée de conservation des registres du suivi des substances ou objets qui cessent d'être des déchets est de 5 ans . Concerne les exploitants des installations soumises à la nomenclature ICPE ou à la nomenclature Eau qui qui valorisent les déchets Modification de l'article R.541-50 : TOUS les exploitants des ICPE de la rubrique 2710 (collecte de déchets apportés par les producteurs initiaux) sont dispensés de la déclaration obligatoire pour collecter ou transporter les déchets. Modification de l'article R.541-68 : suppression de l'obligation de publier l'arrêté d'autorisation d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes à la conservation des hypothèques si l'installation est destinée à accueillir des déchets d'amiante liés à des matériaux inertes Modification de l'article R.541-81 Suppression de toute sanction pénale liée aux les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ;

Code de l'environnement - Articles R541-49 à R541-61-1, créés par Décret 2007-1467 du 12 octobre 2007 (JO du 16/10/2007) (ancien décret 98-679 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de



Fonctionnalités et objectifs







Les nouveautés



Personnalisation de l'alerte mail

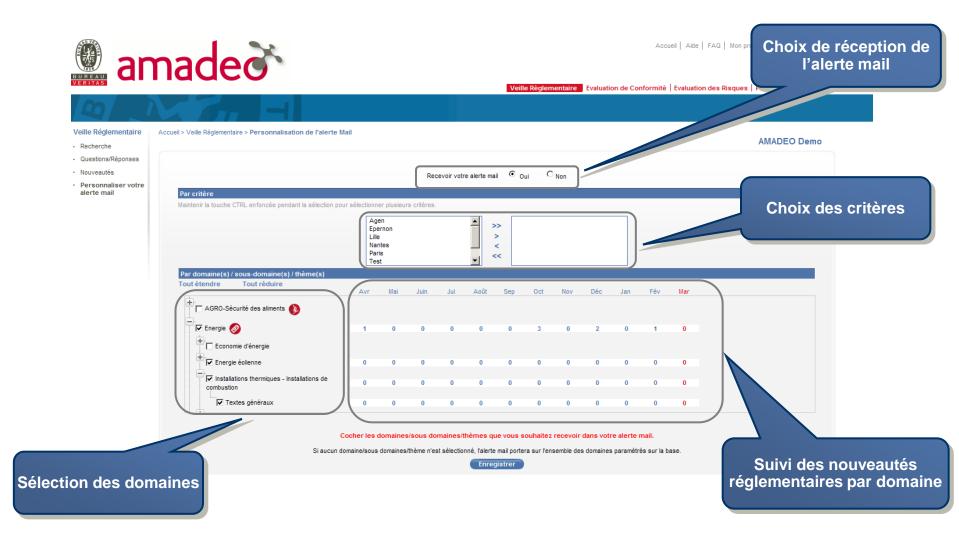




Les nouveautés



Personnalisation de l'alerte mail





Les nouveautés



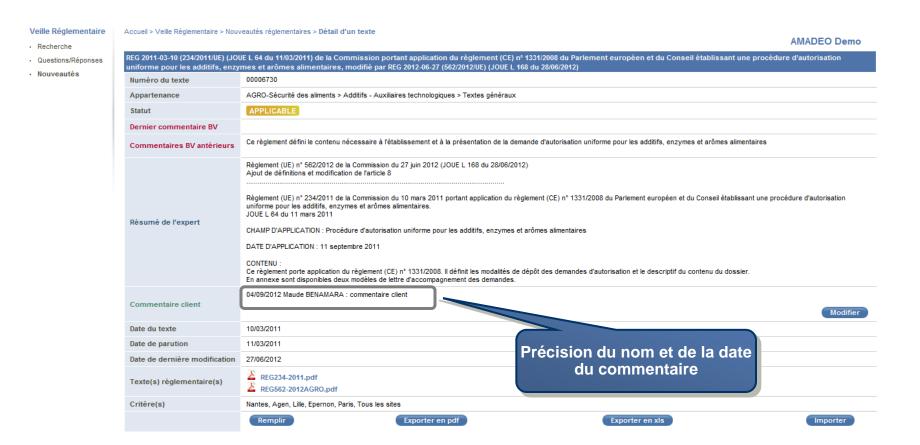
► Un moteur de recherche plus complet Personnalisation de la recherche Veille Réglementaire Accueil > Veille Réglementaire > Recherche Recherche Questions/Réponses ▼ Recherche de vos textes basée sur votre alerte mail personnalisée · Personnaliser votre alerte mail Réglementation * Française ▼ Remplissez au moins un champ ci-dessous Par mot(s) Au moins un des mots suivants Recherche avancée Par domaine(s) / sous-domaine(s) / thème(s) Tout réduire AGRO-Sécurité des aliments + Energie + Environnement ∔ Nucléaire Par date(s): Saisir la date au format jj/mm/aaaa (ex: 28/09/2006) Date de parution ou de modification du texte : Du: III Au: Textes des 3 derniers mois Date du texte III Au: Par critère la touche CTRL enfoncée pendant la sélection pour sélectionner plusieurs critères. Plus de critères de Epernon recherche proposés Lille Nantes Pour information Textes "Favoris" Textes "Importants" Texte avec grille d'auto-évaluation Textes avec commentaire client Textes de type "Vérification/Contrôle" renseignée

Rechercher

R



► Ajout de commentaires client





▶ Création de statuts « Vérification/Contrôle »



Cibler les textes présentant des exigences de *vérification* ou *contrôle*





- ► Un consultant qualifié dédié pour une veille personnalisée
 - Définition précise du périmètre réglementaire
 - Suivi de l'évolution de votre activité
 - Revue périodique de votre périmètre réglementaire*
- ► Personnalisation des textes applicables à votre activité
 - Accès aux nouveautés réglementaires mensuelles qui vous concernent
 - Une alerte mail adaptée à vos besoins
 - Des commentaires liant votre activité aux exigences concernées









B U R E A U V E R I T A S

► Objectifs:

- Evaluer votre conformité avec les textes réglementaires qui vous concernent
- Mettre en évidence les non-conformité

Présentation

Etablir un bilan sur votre niveau de conformité général *

- L'évaluation de conformité offre une visualisation sur votre niveau global de conformité à l'ensemble des utilisateurs
- Vous permet de maîtriser votre état d'avancement sur les évaluations réalisées et à réaliser



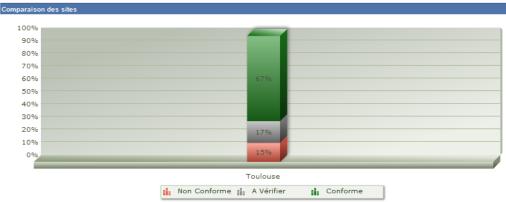
Présentation



Evaluation de conformité

- Accueil
- Tableau de bord
- · Créer une évaluation
- Mes évaluations
- Mes exigences
- · Synthèses graphiques







Présentation



▶ Tableau de bord

Total

376

376

Evaluation Accueil > Evaluation de conformité > Tableau de bord de conformité Accueil · Tableau de bord Rechercher · Créer une évaluation • Française Réglementation: Horizon: Mes évaluations Textes Afficher les: $\overline{}$ Mes exigences · Synthèses graphiques Rechercher Réinitialiser Tous les sites 🔻 100% Répartition des textes du périmètre par type 90% Textes modifiés Textes à évaluer Textes applicables du 80% Textes à évaluer Textes applicables Textes évalués depuis la périmètre périodiquement dernière 70% évaluation 376 376 91 285 Site 23 60%

91

285

23

Evalués A évaluer Périodiques

Modifiés

50% 40% 30%

10%

23%



Présentation



► Liste des textes depuis le tableau « Texte » :

Evaluation de conformité

- Accueil
- Tableau de bord
- · Créer une évaluation
- Mes évaluations
- Mes exigences
- Synthèses graphiques

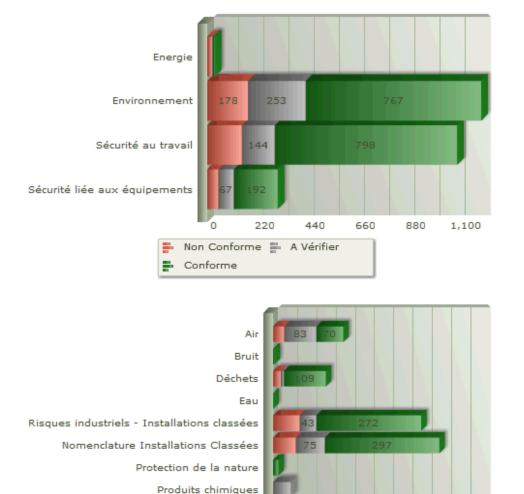
Accueil > Evaluation de conformité > Tableau de bord

								Exp	port 📓 📤
Textes à sélec	tionner								(E)
Domaine	Sous-domaine	Texte	Périmètre	Evalué	Par	Action(s)	Dates de la prochaine et des dernières évaluations	Modifié depuis la dernière ECR	Statut
Textes du sous-domaine : Acoustique									
Construction - Bâtiment	Acoustique	Code du travail - Articles R4213-1 à R4213-9 - Obligations du maître d'ouvrage pour la conception des lieux de travail - Eclairage, insonorisation et ambiance thermique	V	Oui	CN		@	Non	С
Textes du sou	s-domaine: Perfo	rmance thermique des bâtiments							
Construction - Bâtiment	Performance thermique des bâtiments	Code de la construction et de l'habitation - Articles L111-9 et L111- 10-4, L131-1 à L131-7, modifiés en dernier lieu par ORD 2011-05-09 (2011-504) (JO du 10/05/2011)	V	Oui				Non	С
Construction - Bâtiment	Performance thermique des bâtiments	L 2009-08-03 (2009-967) (JO du 05/08/2009) de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, modifiée par ORD 2010-01-07 (2010-18) (JO du 08/01/2010)	V	Oui				Non	С
Construction - Bâtiment	Performance thermique des bâtiments	AR 2007-05-03 (JO du 17/05/2007) relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants à usage principal d'habitation proposés à la location en France métropolitaine (applicable jusqu'au 31 décembre 2012)	V	Oui			@	Non	SO
Construction - Bâtiment	Performance thermique des bâtiments	AR 2007-05-03 (JO du 17/05/2007) relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants	V	Oui		5		Non	С
Construction - Bâtiment	Performance thermique des bâtiments	Code de la Construction et de l'Habitation - Articles R111-22 à R111- 22-3 - Performance énergétique et environnementale et caractéristiques énergétiques et environnementales - Etude de faisabilité des approvisionnements en énergie (EFAE), modifiés en dernier lieu par D 2012-04-19 (2012-518) (JO du 21/04/2012)	V	Oui				Non	С
Construction - Bâtiment	Performance thermique des bâtiments	AR 2006-09-15 (JO du 28/09/2006) relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine, modifié en dernier lieu par AR 2012-02-08 (JO du 15/03/2012)	V	Oui				Non	С
	B (AR 2006-09-15 (JO du 28/09/2006) relatif aux méthodes et							



Synthèse graphique





100

200

300

400

500





Le plan d'action

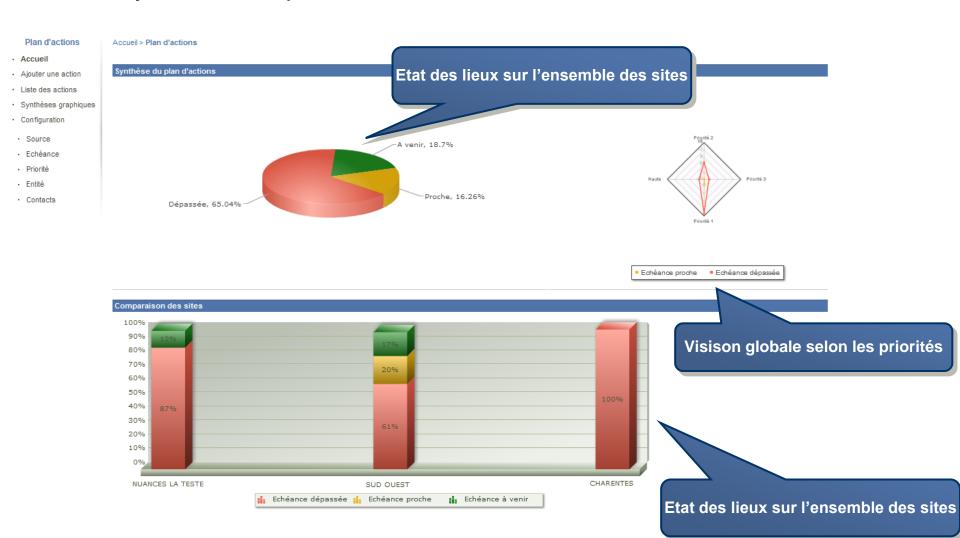








▶ Une synthèse complète des actions en cours





Plan d'action

Liste des actions







L'évaluation des risques professionnels





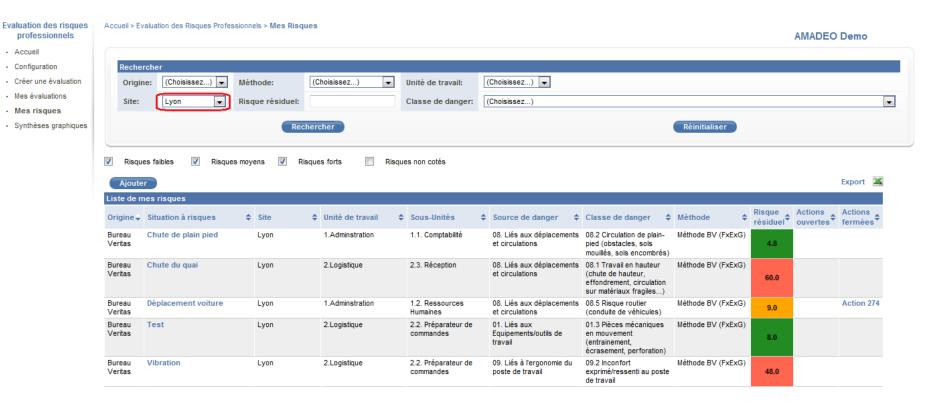


Accueil

Evaluations des risques professionnels



▶ Vos situations à risque maîtrisées avec le suivi de vos actions





Evaluations des risques professionnels





Nos prochains eRendez-vous





- Comment maîtriser vos risques d'expositions professionnelles de façon durable et globale ?
 - Date: mercredi 19 juin 2013
 - Animateurs : Nicolas Fourneyron et Catherine Mechin
 - Horaires: 11h00 à 12h00
 - Contact inscription: stephanie.amirouche@fr.bureauveritas.fr
- ▶ REACH Autorisation
 - Date : vendredi 28 juin 2013
 - Animateurs : Cathy Alvarez et Marie-Laure Heraud
 - Horaires: 11h00 à 12h00
 - Contact inscription: stephanie.amirouche@fr.bureauveritas.fr



Move Forward with Confidence*